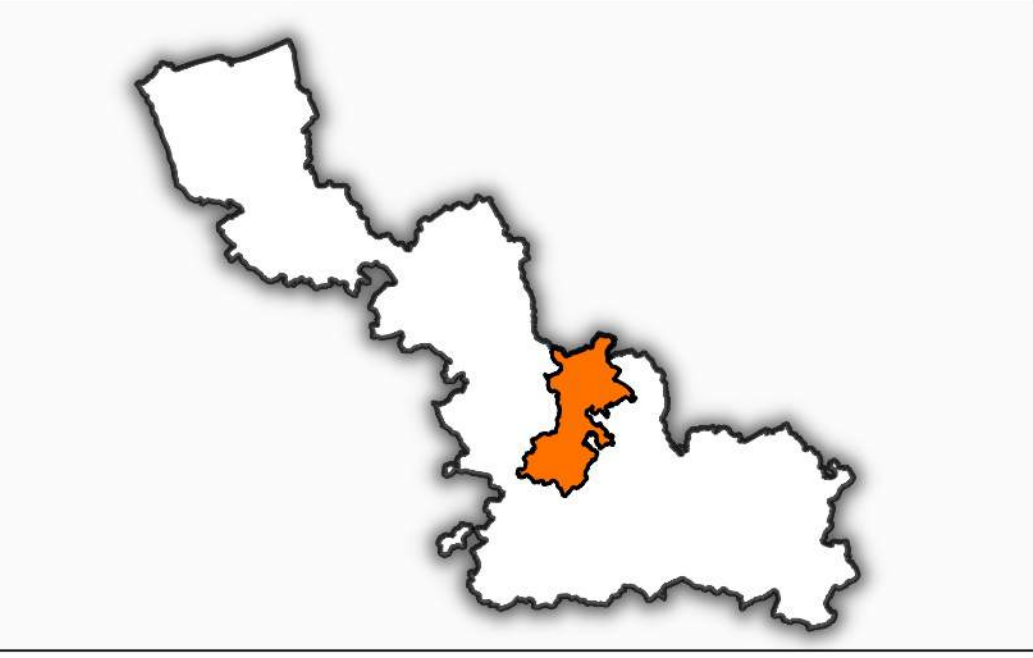


E.P.C.I PORTE DU HAINAUT

Carte Patrimoine paysager



Pour information

- Protection paysagère Sites classés / sites inscrits
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
- Protection du patrimoine architectural

D.D.T.M 59

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

PLAN
3/4

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbanisme

Date de mise à jour : 30/09/2016

Source : Géomatrise, Stradais
(C) Cadastre / Plo - Dylp
Email : ddtm-south@nord.gouv.fr



0 25 5 Km

LEGENDE

Contour de commune

Patrimoine Paysager

Protection Paysagère (Site classé, inscrit, ...) Source : Dreal

Infrastructure

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C. G. 59

Protection du patrimoine architectural

Périmètre de protection des monuments historiques

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Bassin minier UNESCO

Zone tampon

Site proposé

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée. Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et ruelles accueillant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer fréquentées de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer suburbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun ou auto-propre de plus de 100 autobus ou camions par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (hors plans d'affaires de l'axe de recherche d'équipement public) ou lorsqu'elles sont implémentées dans le futur ou lorsqu'il s'agit d'un projet d'infrastructure générale.